



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, Sandrine IACOVELLA, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), MM. Fred GALLONDE (*CDA*), Rabah AIT-ATMAN (*CTD*), Stéphane CALEGARI (*Technique*), Gaëtan DELPIERRE (*Technicien*) et Jérémy CORDON MELO (*CTA*)(*partiellement*)

Absent(s) Excusé(s) : Dr Mani BOLOURIAN,

PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 30 aout 2025 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

RUBRIQUE

Félicitations & Remerciements & Nécrologie

Nécrologie

-**M. Emile MAGINOT**, décédé à l'âge de 101 dans son sommeil, Président du CA VITRY durant de très nombreuses années, Vice-Président d'honneur et membre de plusieurs Commissions notamment à la Ligue de Paris Ile de France de Football.

A famille, à ses proches, à son club, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances.

-**Décès de l'épouse** de M. Khaled BOURAHLA Vice-Président de l'UNAF 94 et Arbitre D1 de notre District.

A Khaled, à ses enfants et à tous ses proches, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances attristées.

En préambule , Intervention de Jérémy CORDON MELO CTA

PROPOSITION « TOURNOI INTERNATIONAL » - ARBITRES

Jérémy CORDON MELO propose que les Arbitres désignés par la LPIFF « Assistants » ne soient pas défrayés, mais qu'en contrepartie le budget serait utilisé pour doter tous les Arbitres du Tournoi d'un équipement identique (*maillot + short*) avec une veste pour les internationaux.

Le Comité valide cette proposition et le devis présenté.

Pour action :

-  *Information à préciser sur le règlement du Tournoi afin qu'il n'y ait pas de problème*
-  *Passer la commande des équipements.*

Couverture par des Arbitres Officiels de la Phase de Brassage U14

Intervention de Jérémy CORDON MELO qui présente le projet en faisant tout d'abord un état des Lieux en précisant que la phase de Brassage serait couverte dans son intégralité, mais que sur la phase 2, seuls les rencontres de D1 et D2 seraient couvertes.

Un débat approfondi a eu lieu sur la pertinence de cette mise en place.

<p><u>Constat (basé sur la saison 2024/25) :</u></p> <p>U14 D1</p> <p>Nombre de rencontres en U14 D1 : 22 journées x 6 (nb de match/journée) = 132 rencontres Nombre de rencontres à domicile/club : 11 journées x 70€ (tarif U14) = 770€</p> <p>U14 D2 (à partir du 08/02/2025)</p> <p>Nombre de rencontres en U14 D2 – Phase 2 : 9 journées x 10 (nb de match/journée) = 90 rencontres Nombre de rencontres à domicile/club : 5* journées x 70€ (tarif U14) = 350€ *moyenne haute, la phase 2 se déroule en phase aller uniquement.</p> <p>U14 Phase brassage (du 05/10/2024 au 18/01/2025)</p> <p>Nombre de rencontres en U14 Brassage – Phase 2 : 9 journées x 50** (nb de match/journée) = 450 rencontres **moyenne haute, dans de nombreuses poules des équipes étaient « forfait général ».</p> <p>→ La phase brassage n'était pas couverte par des arbitres officiels (sauf demandes).</p>	<p><u>Projet (à partir de la saison 2025/26) :</u></p> <p>U14 D1</p> <p>→ Aucune modification</p> <p>Cette catégorie serait couverte uniquement par les JAD 1 (nouvelle catégorie composée des meilleurs arbitres jeunes).</p> <p>U14 Phase Brassage et U14 D2</p> <p>→ Couverture de ces compétitions par des arbitres officiels.</p> <p><u>Avantages majeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Couverture de la compétition par des officiels – ce qui permet d'assurer l'équité et l'impartialité de la compétition- Les arbitres stagiaires (sortant de F.I.A.) pourraient se former sur cette compétition (plutôt que la U14 D1).- Des arbitres seniors pourraient être utilisés pour couvrir certaines rencontres non couvertes par les JAD 2. <p><u>Coûts pour les clubs* :</u></p> <p>Nombre de rencontres en U14 Brassage – Phase 2 : 9 journées x 50** (nb de match/journée) = 450 rencontres Prop. 1 – Tarif à 70€ : Nombre de rencontres à domicile/club : 5*** journées x 70€ (tarif U14) = 350€ Prop. 2 – Tarif à 50€ : Nombre de rencontres à domicile/club : 5*** journées x 50€ = 250€</p> <p>*base d'une seule équipe dans cette catégorie **moyenne haute, dans de nombreuses poules des équipes étaient « forfait général ». ***moyenne haute, la phase « brassage » se déroule en phase aller uniquement.</p>
---	--

La proposition a finalement été acceptée et validée par le Comité de Direction, avec une application dès la première journée.

Pour action :

-  Informer les clubs et les Arbitres
-  Réajuster les prélèvements des clubs concernés pour la saison en cours

COMMISSIONS

Nouvelle(s) candidature(s)

Demande de carte « Arbitre Honoraire » :

M. Victor RAMFAL

Nouvelle candidature :

Mme PISTONI Véronique (Sucy FC) : Féminines

Observateurs proposés par la CDA :

M. Fateh DOURMANE (9602734013)

M. Oualid ABDELLI (2398041829)

Le Comité valide ces demandes.

M. Cédric SCHNEIDER (FC Bry)

Le Comité, n'ayant pas eu de retour suite à message laissé, classe cette candidature sans suite.

Pour action :

-  Faire demande de licences pour les nouvelles nominations et l'Arbitre Honoraire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Intervention de Jean-Pierre LACHASSAGNE sur :

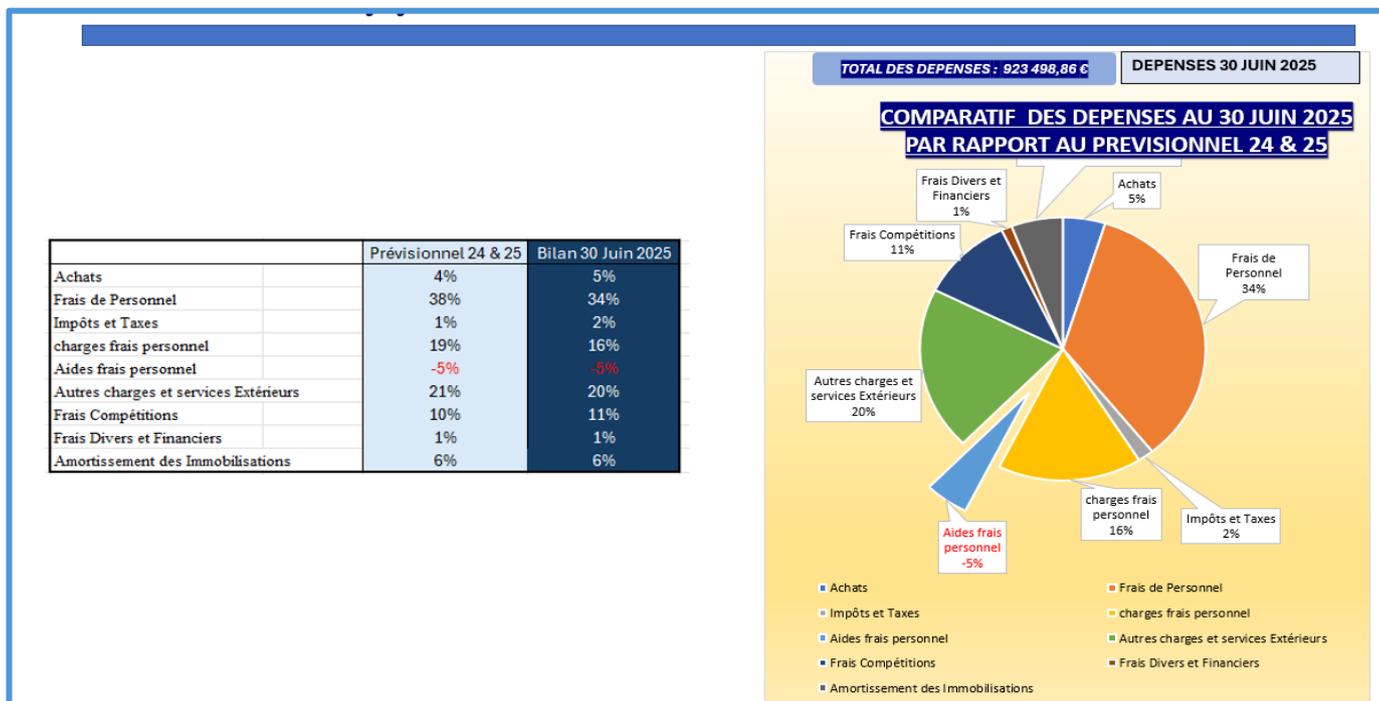
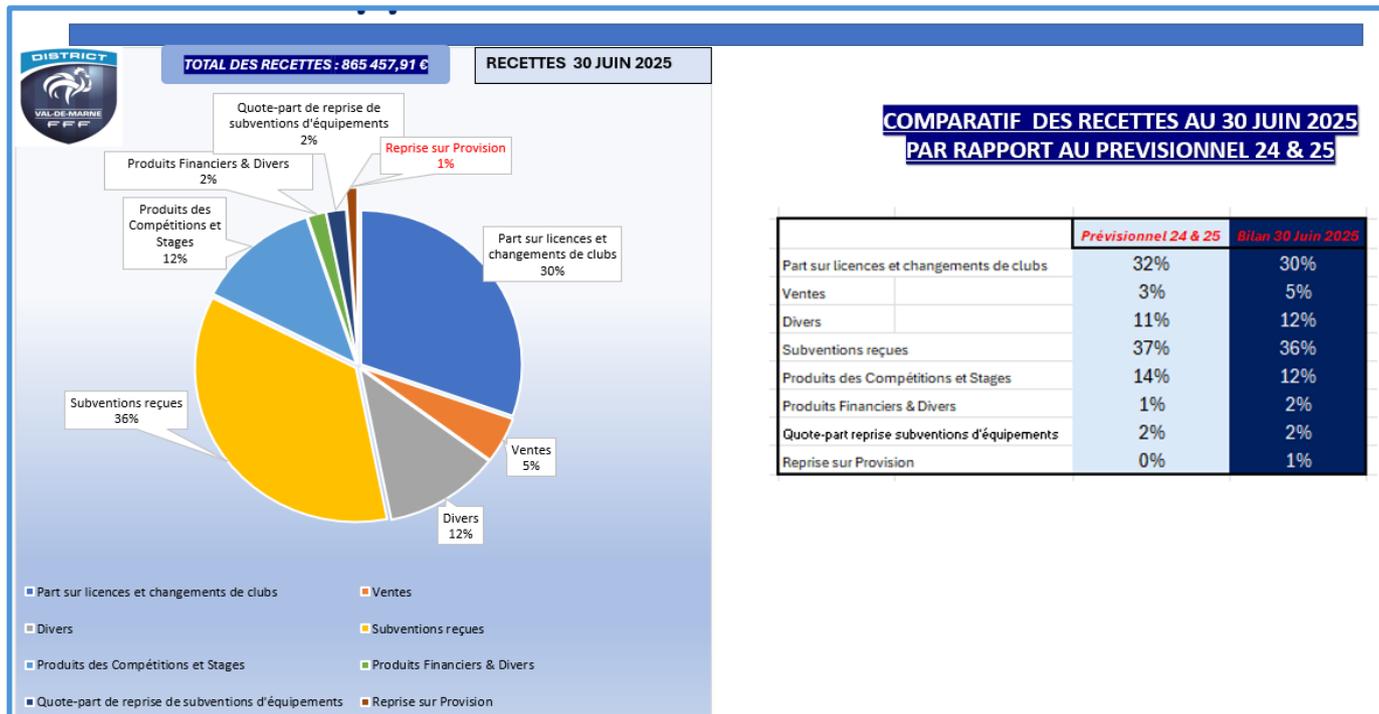
Bilan au 30 Juin 2025

Il indique que le résultat est de **- 58 040,95 €** et se rapproche du prévisionnel (*) qui avait été fait pour la saison et précise que ce résultat tient compte d'une reprise de **10 000 €** sur la provision de 54 000 € et d'un

produit comptabilisé d'avance pour un montant de **30 000 €** dont l'affectation finale n'est pas encore définie et donc non imputé cette saison

Il indique que la provision pour charges restante de **44 000 €** (soit 54 000 € - 10 000 €) sera reprise progressivement sur les saisons à venir.

(*)



Budget Prévisionnel 2025 & 2026

Il précise que le budget pour la saison à venir a été élaboré de la manière la plus précise possible, en se basant sur les informations connues et sur le bilan financier au 30 juin.

Tous les documents financiers ont été mis à disposition des membres via le DRIVE du Comité.

Après échanges, le Comité valide à l'unanimité, les documents financiers.

Ils seront diffusés aux Clubs, avec les rapports du Commissaire aux Comptes, dans la plaquette adressée avec la convocation à l'assemblée Générale au plus tard 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale à tous les Clubs.

Pour action :

- ✚ Envoyer la convocation officielle avec le rapport de gestion à tous les clubs

Rappel de l'ordre du jour validé :



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 à 18H30

Au District du Val de Marne de Football
131, Blvd des Alliés – 94500 Champigny sur Marne



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 12 octobre 2024 à Boissy St Léger
(Parution E-Foot N° 722 du 03 juillet 2025)
- ✚ Allocution du Président
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2024 & 2025
- ✚ Proposition de changements pour les « Montées & Descentes » des championnats toutes catégories, sauf D1 (*soumis au vote pour application 26 & 27*)
- ✚ Intervention « Technique »
- ✚ Intervention « CDA »
- ✚ Vote pour le Médecin au Comité de Direction :
✓ Proposition Docteur ALBACHAR MOUSSA Nasser
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2025
a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2025
- ✚ Budget Prévisionnel 2025 & 2026
a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
b) Approbation du Budget Prévisionnel 2025 & 2026
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

DIRIGEANTS DE CLUBS

13.1 Composition
L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.
Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

13.3 Représentants des Clubs
Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.
Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par le/dit Président.
Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs
Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs ») être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 1^{er} Octobre 2025

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 30/08/25)

Les Récompenses
seront remises après
chaque point
de l'ordre du jour

Présentation du Diaporama qui sera diffusé à l'AG.

Quelques remarques ont été faites et des modifications vont être apportées si possible.

Dotation Exceptionnelle :

Le Président propose qu'une dotation exceptionnelle soit remise lors de l'Assemblée Générale. Après échanges, sont retenus **les 3 clubs ayant eu 0 euro d'amende** au cours des deux dernières saisons sur les actions du Football d'Animation qui se verront remettre un CHARIOT à roulettes à l'Assemblée Générale du District, soit :

APAC Champigny - ES Vitry - Valenton FA

Rappel : Amende 10 euros par voix pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 30/08/25)

Proposition de modifications « Montées & Descentes » dans les championnats toutes catégories :

Présentation par Patrick DARDENNES de la proposition qui va être soumise au vote des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale concernant le brassage des « montées » & « descentes » :

<p>SENIORS</p> <p>2025 - 2026</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 GROUPE DE 12</td> <td>D1</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 12</td> <td>D2 - A</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D2 - B</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 10</td> <td>D3 - A</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D3 - B</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>X GROUPES</td> <td>D4</td> <td>4</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>2026 - 2027</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="2">1 Meilleur 2eme</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			MONTEE	DESCENTE	1 GROUPE DE 12	D1	1	2	2 GROUPES DE 12	D2 - A	1	1		D2 - B	1	1	2 GROUPES DE 10	D3 - A	1	2		D3 - B	1	2	X GROUPES	D4	4		MONTEE	DESCENTE	1	3	1	2	1 Meilleur 2eme		1	2	2	2	2	2	4		<p>U18</p> <p>2025 - 2026</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 GROUPE DE 10</td> <td>D1</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 10</td> <td>D2 - A</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D2 - B</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 10</td> <td>D3 - A</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>D3 - B</td> <td>1</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>2026 - 2027</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			MONTEE	DESCENTE	1 GROUPE DE 10	D1	1	2	2 GROUPES DE 10	D2 - A	1	1		D2 - B	1	1	2 GROUPES DE 10	D3 - A	1			D3 - B	1		MONTEE	DESCENTE	1	2	1	2	1	2	2		2																					
		MONTEE	DESCENTE																																																																																																		
1 GROUPE DE 12	D1	1	2																																																																																																		
2 GROUPES DE 12	D2 - A	1	1																																																																																																		
	D2 - B	1	1																																																																																																		
2 GROUPES DE 10	D3 - A	1	2																																																																																																		
	D3 - B	1	2																																																																																																		
X GROUPES	D4	4																																																																																																			
MONTEE	DESCENTE																																																																																																				
1	3																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1 Meilleur 2eme																																																																																																					
1	2																																																																																																				
2	2																																																																																																				
2	2																																																																																																				
4																																																																																																					
		MONTEE	DESCENTE																																																																																																		
1 GROUPE DE 10	D1	1	2																																																																																																		
2 GROUPES DE 10	D2 - A	1	1																																																																																																		
	D2 - B	1	1																																																																																																		
2 GROUPES DE 10	D3 - A	1																																																																																																			
	D3 - B	1																																																																																																			
MONTEE	DESCENTE																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1	2																																																																																																				
2																																																																																																					
2																																																																																																					
<p>U16</p> <p>2025 - 2026</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 GROUPE DE 10</td> <td>D1</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 10</td> <td>D2 - A</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D2 - B</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>3 GROUPES DE 10</td> <td>D3 - A</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D3 - B</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D3 - C</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="3">1 Meilleur 2eme</td> </tr> <tr> <td>X GROUPES</td> <td>D4 -</td> <td>3</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>2026 - 2027</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="2">1 Meilleur 2eme</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			MONTEE	DESCENTE	1 GROUPE DE 10	D1	1	2	2 GROUPES DE 10	D2 - A	1	2		D2 - B	1	2	3 GROUPES DE 10	D3 - A	1	1		D3 - B	1	1		D3 - C	1	1		1 Meilleur 2eme			X GROUPES	D4 -	3		MONTEE	DESCENTE	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1 Meilleur 2eme		3		3		<p>U14</p> <p>2025 - 2026</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 GROUPE DE 12</td> <td>D1</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 10</td> <td>D2 - A</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D2 - B</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 10</td> <td>D3 - A</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D3 - B</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>4 GROUPES DE 10</td> <td>D4</td> <td>4</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>2026 - 2027</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="2">1 Meilleur 2eme</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			MONTEE	DESCENTE	1 GROUPE DE 12	D1	1	2	2 GROUPES DE 10	D2 - A	1	1		D2 - B	1	1	2 GROUPES DE 10	D3 - A	1	2		D3 - B	1	2	4 GROUPES DE 10	D4	4		MONTEE	DESCENTE	1	3	1	2	1 Meilleur 2eme		1	2	2	2	2	2	4	
		MONTEE	DESCENTE																																																																																																		
1 GROUPE DE 10	D1	1	2																																																																																																		
2 GROUPES DE 10	D2 - A	1	2																																																																																																		
	D2 - B	1	2																																																																																																		
3 GROUPES DE 10	D3 - A	1	1																																																																																																		
	D3 - B	1	1																																																																																																		
	D3 - C	1	1																																																																																																		
	1 Meilleur 2eme																																																																																																				
X GROUPES	D4 -	3																																																																																																			
MONTEE	DESCENTE																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1 Meilleur 2eme																																																																																																					
3																																																																																																					
3																																																																																																					
		MONTEE	DESCENTE																																																																																																		
1 GROUPE DE 12	D1	1	2																																																																																																		
2 GROUPES DE 10	D2 - A	1	1																																																																																																		
	D2 - B	1	1																																																																																																		
2 GROUPES DE 10	D3 - A	1	2																																																																																																		
	D3 - B	1	2																																																																																																		
4 GROUPES DE 10	D4	4																																																																																																			
MONTEE	DESCENTE																																																																																																				
1	3																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1 Meilleur 2eme																																																																																																					
1	2																																																																																																				
2	2																																																																																																				
2	2																																																																																																				
4																																																																																																					
<p>ANCIENS</p> <p>2025 - 2026</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 GROUPE DE 12</td> <td>D1</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 10</td> <td>D2 - A</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D2 - B</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2 GROUPES DE 10</td> <td>D3 - A</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>D3 - B</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>1 GROUPE DE 10</td> <td>D4</td> <td>2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>2026 - 2027</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MONTEE</th> <th>DESCENTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="2">1 Meilleur 2eme</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			MONTEE	DESCENTE	1 GROUPE DE 12	D1	1	2	2 GROUPES DE 10	D2 - A	1	1		D2 - B	1	1	2 GROUPES DE 10	D3 - A	1	1		D3 - B	1	1	1 GROUPE DE 10	D4	2		MONTEE	DESCENTE	1	3	1	2	1 Meilleur 2eme		1	2	2	1	2	1	2		<p>Le Comité, après un large débat notamment sur les obligations, valide la présentation pour l'Assemblée Générale qui sera soumise au vote des Club et si validée, application pour la Saison 2026 & 2027</p>																																																								
		MONTEE	DESCENTE																																																																																																		
1 GROUPE DE 12	D1	1	2																																																																																																		
2 GROUPES DE 10	D2 - A	1	1																																																																																																		
	D2 - B	1	1																																																																																																		
2 GROUPES DE 10	D3 - A	1	1																																																																																																		
	D3 - B	1	1																																																																																																		
1 GROUPE DE 10	D4	2																																																																																																			
MONTEE	DESCENTE																																																																																																				
1	3																																																																																																				
1	2																																																																																																				
1 Meilleur 2eme																																																																																																					
1	2																																																																																																				
2	1																																																																																																				
2	1																																																																																																				
2																																																																																																					

Pour action :

- 📅 Prévoir de revoir et de modifier les « OBLIGATIONS » des clubs pour la saison 2026 & 2027

« CDA »

Intervention de M. Fred GALLONGE, Président de la CDA :

Effectif

- 149 arbitres désignables

Formation à venir :

- FIA n°1 Football prévue les ~~20.21.27 et 28 septembre~~ reportée par manque de candidats, **Les 27,28 septembre et 4 et 5 octobre 2025**
- FIA n°1 Futsal prévue les 4, 5,11 et 12 octobre 2025
- Informe que **Jérémy CORDON MELO** (CTA) s'est rapproché de l'UNSS dans le cadre de ses Missions pour faire des formations dans les collèges et les lycées. En attente de contact pour des éventuelles interventions dans les universités.

Stages de début de saison :

- 06/09/2025 – District 1, Assistant District 1, District 2 et Assistant D2 – **68/75**
- 06/09/2025 – Observateurs - **35**
- 13/09/2025 – District 3, District 4, Jeunes et Diversifiés - **61**
- 16/09/2025 – Futsal **16/18**
- Assemblée générale de début de saison (99 arbitres présents)
Présentation des principales modifications applicables au 01.09.25 ()*
- Proposition d'autorisation de l'usage des micro-oreillettes (sans obligation) pour les arbitres du District du Val-de-Marne de Football sur les Compétition « Seniors D1 et D2,
Le Comité valide cette demande de la CDA.

(*)

PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL APPLICABLES AU 01.09.2025 Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

1 - Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)
2 - Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre
3 - Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 - Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le fait rebondir au sol
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? Il débute à partir du moment où l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), avec ses mains.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un mouvement de balancier (type Futsal) à chaque seconde.



En cas de récidive ?
 1^{ère} fois que cela arrive – Corner
 2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner
 3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner

2 - Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique (aucun joueur autour) et respectueux (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le capitaine doit avoir un rôle actif en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice seront avertis.

Saison 2025/26

3 - Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CL-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc. Cette sanction amène immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE : Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle n'est donc pas cumulable avec les sanctions qu'a pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION
- EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION
- AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION



Pour action :

- ✚ Diffuser largement ces modifications pour les Clubs qui a déjà été présenté lors de la réunion des clubs Seniors D1 & D2 et D3

ACTIONS 1^{er} SEMESTRE 2025 & 2026

Suite violence sur les terrains

Retour du groupe de travail : MM. Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Edgard KOUNDE et Jean-Pierre MAGGI

Un retour a déjà été fait par le groupe de travail sur :

- ✚ Le courrier « Mairies » qui a été validé et adressé à toutes les Communes
- ✚ Une proposition de courrier, remis à tous les membres via le DRIVE, en attente de validation

M. Henri BAQUE informe que le groupe doit se réunir de nouveau pour approfondir et élargir les propositions qui seront faites notamment sur :

- ✚ La « fiche incidents » qui va être proposée avec 4 niveaux de risques
- ✚ Finaliser les propositions à mettre en œuvre avec la Préfecture et la SDJES
- ✚ Redéfinir et enrichir les missions de la « CDPME » en leur donnant un rôle axé sur la prévention et la centralisation des informations
- ✚ Définir pour les rencontres 4 niveaux de risques qui seront identifiés de manière objective

- ✚ Travailler en collaboration avec les commissions : CDA, la Discipline et la CDPME
- ✚ Essayer d'avoir un terrain défini pour les rencontres à huis clos sur la saison

Un retour plus concret sera fait pour le prochain Comité de Direction.

Réunion équipes Seniors et U18

« SENIORS » D1 & D2 & D3 : LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 à 19h00

Le Comité regrette le grand nombre d'absences à cette réunion.
20 clubs présents sur les 46 conviés.



Des échanges très constructifs avec les personnes présentes et présentation des principales modifications des lois du jeu applicables dès cette saison.

Intervention au cours de la réunion de :

✚ M. Denis TURCK Président du District (Mot d'accueil)

✚ Pour la partie « Arbitrage » :

- M. Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué (Réponse à certaines interrogations)
- MM. Christophe AUBERT (Arbitre D1), Jérémy CORDON MELO (CTA) et Sacha BELHASSEN (Arbitre D2)

✚ Pour la partie « Technique » :

- M. Gaëtan DELPIERRE, Technicien du District

Rappel « U18 D1 & D2 & D3 » : LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 à 19h00

Le Président(e) ou le Responsable Technique, accompagné(s) de l'Éducateur Seniors de votre club.

Intervenants : Un technicien, un arbitre et un membre de la Commission de Discipline animeront les discussions.

Ordre du jour :

- Accueil par le Président et les membres du Comité de Direction
- Intervention d'arbitres de D1
- Intervention d'un technicien du District
- Échange avec les participants

Le Comité décide que tout club non représenté à cette réunion sera sanctionné d'une amende de 100 €.

Pour action :

- ✚ Faire une relance pour cette réunion

Réunions de secteurs



Le Président réitère son souhait, pour que ces réunions soient mises en place avant la fin du semestre : 3 secteurs ont été définis.

Il demande à M. Henri BAQUE de réunir le groupe de travail sur les points suivants :

- *Mise en place d'une réunion avec les responsables sécurité des clubs,
- *Revoir l'ensemble des fiches préparées et définir le mode de communication à faire
- *Travailler sur le volet Prévention et surtout établir clairement le rôle de la CDPME

Le Président indique que la prochaine réunion du Collège des Présidents se réunira le **mardi 14 octobre 2025 à 19h00**.

Les clubs conviés sont les mêmes que lors de la dernière réunion.
L'ordre du jour sera joint à l'invitation.

Pour action :

- ✚ Envoyer les invitations aux clubs concernés.

Suivi RSO

Intervention d'Henri BAQUE qui indique que la 2^{ème} réunion du Comité de pilotage s'est déroulée le lundi 15 septembre 2025, un compte rendu va être fait.

Il a retracé un état très précis de la démarche complète du RSO au sein du District dont les principales lignes sont (*Document complet dans le drive*) :



1 : Qu'est-ce la Responsabilité Sociale des Entreprises et des Organisations

2 : Pourquoi le district a lancé cette démarche

3 : En quoi consiste la démarche

4 : Le point d'avancement des travaux

- 9 enjeux prioritaires identifiés pour le district du Val de Marne,
- 6 objectifs stratégiques fixés pour le district :
- 29 actions identifiées à court et moyen terme,

5 : Quels apports en attendre pour le District

Message diffusé le site du District :

« Le District du Val-de-Marne s'engage dans une démarche RSO ambitieuse

Le District du Val-de-Marne franchit une nouvelle étape en adoptant une **démarche de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO)**. Inspirée du plan d'engagement de la FFF, cette approche vise à intégrer pleinement les enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans toutes les actions du football départemental.

Comprendre la RSO

La RSO consiste à intégrer volontairement les principes du développement durable dans les activités d'une organisation : réduction de l'impact environnemental, promotion de l'inclusion, lutte contre les discriminations et amélioration du bien-être des acteurs. Pour un district de football, c'est une manière concrète de rappeler que « le sport n'est pas seulement un jeu, c'est une culture, une éducation, un avenir ».

Une commission dédiée et un plan d'actions

Pour structurer cette dynamique, **une commission RSO a été créée** et un comité de pilotage assure le suivi qualité.

Après un diagnostic approfondi mené avec clubs, bénévoles et salariés, le District a défini **6 objectifs stratégiques** (réduction de 20 % des consommations d'énergie/eau/papier, suppression du plastique à usage unique, prévention des violences et incivilités, etc.) et **29 actions concrètes** à déployer progressivement :

- Événements responsables (tri, réduction du gaspillage)
- Challenge RSO auprès des clubs
- Partenariats pour le recyclage du matériel sportif
- Formations contre les discriminations et les incivilités
- Mise en avant régulière des actions RSO sur les réseaux et événements

Un appel à tous les clubs

Le District invite **l'ensemble des clubs à rejoindre cette dynamique** : féminisation des encadrements, bourses aux vêtements, réduction des déchets, mise en place de médiateurs, etc. Chacun peut contribuer à faire du football un espace d'engagement et d'épanouissement accessible à toutes et tous.

Un engagement fort pour l'avenir

En inscrivant la RSO au cœur de sa stratégie, le District du Val-de-Marne affirme sa volonté de **fédérer les clubs, anticiper les défis climatiques et sociétaux et renforcer les liens avec ses partenaires et licencié-e-s**.

Cette démarche, soutenue par la FFF et l'AFDAS, place notre football départemental au service d'un avenir plus durable et plus solidaire »

CONVENTION(S) DE PARTENARIAT(S)

- ✚ La convention de location du terrain synthétique du District pour les +55 ans a été reconduite pour la saison 2025 & 2026, les dimanches matin.

D'autres démarches sont en cours, notamment pour le renouvellement de la location de la rotonde du District.

« FÉMINISATION DES INSTANCES » REUNION DU 03 OCTOBRE 2025

Les « femmes » du Comité de Direction invitent à la **2e soirée de "féminisation du District"**, les membres « Féminines » (*) de notre District, le **vendredi 3 octobre à 20h au District** !

Cette 2ème rencontre, après celle de juin, sera l'occasion de pouvoir échanger et avancer sur le projet de féminisation de notre District à travers un temps de rencontre et de travail :

- échanges avec les nouvelles venues,
- création de contenus dynamiques autour des femmes qui font le District aujourd'hui,
- présentation des missions des commissions de manière originale et moderne.

() Accompagnées si elles connaissent une ou plusieurs femmes susceptibles d'être intéressées par des missions au sein du District, n'hésitez pas à la faire venir !*

Pour action :

- ✚ Lancer les invitations

RECONDUITE ACTION « OCTOBRE ROSE »

Intervention de Lili FERREIRA, qui propose la reconduite de l'Action « **OCTOBRE ROSE** » pour lutter contre le cancer du sein.

Action : Mobilisation de tous les acteurs sur le week-end des **11 et 12 octobre 2025** présents sur les terrains et se prêter au jeu de porter un **ruban rose** ou un **accessoire de couleur rose**.

De plus, sur ce week-end tous les buts marqués par les catégories (**Féminines U11 et U13 & Masculins : SENIORS D1 et D2**) retenues pour être les principaux acteurs seront transformés en dons du District soit 20 € par but.

La somme totale sera portée directement à un centre spécifique dans la recherche du cancer du sein « **Gustave Roussy** » à Villejuif.

Le Comité valide l'action.

Pour action :

- ✚ Communiquer sur l'action sur nos divers supports

TECHNIQUE

Intervention de M. Rabah AIT-ATMANE faisant un point sur les premiers rassemblements :

- ✚ Catégorie U15 G : 90 joueurs présents
- ✚ Rassemblement U14 F : 45 Filles présentes
- ✚ Rassemblement U14 G, sur 2 créneaux : 110 Jeunes présents

Il regrette que les clubs de D3 et D4 de ces catégories n'est pas inscrits de joueurs, l'objectif étant que tous les clubs participent.

Il a été soulevé que cet absentéisme est peut-être dû au fait que les compétitions débutent que fin septembre ou début octobre et que les jeunes n'avaient pas encore de licences.

Il s'engage à contacter les clubs au cours de la saison afin d'avoir un impact et dans le but qu'ils puissent répondre pour la saison prochaine en faisant les licences plus tôt.

TOUR DE TABLE

Mme Estelle BATHENAY :

- Girly Cup le 20 ou 27 Mai 2026, une VISIO avec l'association « Ecologie de France » est prévue pour discuter de leur participation potentielle le jour de la manifestation
- Demande à Pascale CHOQUET de vérifier avec Tiniba SAMOURA, joueuse de l'équipe de France de Football, sa disponibilité pour assurer une présence lors de la Girly CUP en tant que Marraine de cette action.
- ✚ Souhaite mettre en place un tournoi de Football « Féminin » au District spécifiquement pour les Femmes de plus de 40 ans.

M. Patrick DARDENNES :

- ✚ Fait un point sur les réunions de rentrée du Football d'Animation.

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION *LE 05 NOVEMBRE 2025*

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER